

Préserver un futur au coton africain : la revendication légitime d'équité dans les échanges mondiaux ne sera pas suffisante

Michel Fok A.C.

Reference :

Fok, A. C. M., 2002. Préserver un futur au coton africain : la revendication légitime d'équité dans les échanges mondiaux ne sera pas suffisante. <http://www.cirad.fr/publications/documents/pdf/fok.fok>

Depuis quelques mois, l'on assiste à un mouvement citoyen pour attirer l'attention sur la mise en danger des filières cotonnières africaines par la poursuite du dysfonctionnement du marché mondial. Ces filières sont bien connues pour certains impacts positifs dans les pays de l'Afrique francophone, notamment dans les domaines économiques et sociaux. La forte baisse des cours, enregistrées depuis plusieurs mois¹, a conduit à dénoncer les politiques de soutien dont bénéficient les producteurs des pays qui pratiquent une politique de subvention. Pour la première fois, un collectif de producteurs de coton de l'Afrique, associant le Burkina Faso, le Mali, le Bénin et Madagascar, s'est servi de l'outil Internet pour lancer un appel afin de faire cesser les subventions, octroyées notamment par les Etats-Unis et l'Union Européenne, et de sensibiliser sur les dommages qu'elles causent aux économies des pays africains concernés. A titre indicatif, on estime qu'un volume d'environ 10 000 000 tonnes de coton bénéficie de subvention pour sa production (Tableau 1), ce qui correspond à près de 50% de la production mondiale, ou mieux encore à 160 % du total des exportations mondiales. L'appel des producteurs africains est relayé aujourd'hui par plusieurs institutions, en particulier celles réunies au sein du Réseau Foi et Justice Afrique-Europe², et depuis il est soutenu par l'envoi effectif de courriers pour sensibiliser directement le Commissaire Européen en charge des échanges internationaux, M. Pascal Lamy, sur le cas du coton en Afrique. Plus récemment, le risque de disparition des filières cotonnières africaines, dans le contexte actuel, a fait l'objet d'un séminaire, fort suivi, au sein du Parlement français³, alors que ces filières manifestent une réelle compétitivité tant vis à vis des pays développés que d'autres pays en développement (Tableau 2).

Tableau 1 : Production de coton fibre (10³ tonnes) objet de subvention

	Année	
	1998	1999
Brésil	521	622
Chine	4 501	3 830
Egypte	230	229
Grèce	390	428
Mexique	219	137
Espagne	104	125
Turquie	882	795
Etats-Unis	3 030	3 964
Tous pays	9 877	9 860

Source : Valderrama, C.A., 2000

¹ En Janvier 2002, le marché à terme de la bourse de New York affichait le niveau plancher de 32,5 US cents/livre, alors que l'indice A de Liverpool pour les transactions spot plongeait à 35 UUS cent/lb à la même époque.

² Ce réseau, fondé en 1988, réunit actuellement 39 congrégations et instituts religieux qui se sentent concernés par l'Afrique.

³ "Développement des pays du Sud et commerce international, le cas du coton", Séminaire du 27/02/2002 à l'Assemblée Nationale et proposé par M. Maurice Adevah-Poeuf, Député du Puy-de-Dôme, rapporteur spécial de la Commission des Fiances pour les crédits de la Coopération.

Tableau 2 : Compétitivité coût dans la production de coton en Afrique zone Franc

	<i>Source : étude Macrae, 1994</i>		<i>Enquête ICAC</i>	
	<i>Point mort coton fibre, US cent/lb</i>		<i>Coût de production d'un ha, US \$</i>	
	<i>1992 ou 1993</i>		<i>1999 ou 2000</i>	
	<i>Petite exploitation</i>	<i>Grde exploitation</i>	<i>Non irrigué</i>	<i>Irrigué</i>
Mali	36,00		222,40	
Cameroun	42,79		262,57	
Zimbabwe	31,50	40,10	357,16	1375,63
Tanzanie	36,42		270,00	
Nigeria	36,62	45,54	493,16	
Afrique du Sud	43,13	59,53	340,00	930,00
Pakistan	37,84	36,80		896,62
Mexique		77,41		
Paraguay	38,37			
Argentine		41,55	541,00	595,87
Etats-Unis		60,61	1100,00	2023,18
Australie		57,79		1664,00

Tout en éprouvant une grande sympathie à la manifestation de la revendication pour une plus grande équité dans le commerce mondial, nous voulons attirer l'attention i) sur la difficulté d'un aboutissement à court terme de cette revendication, ii) sur la portée limitée des résultats même si la revendication aboutissait et iii) sur l'importance à engager des actions à l'échelle nationale voire régionale en Afrique, avec l'aide des partenaires extérieurs. En tout état de cause, à miser trop exclusivement sur un changement radical dans le soutien aux agricultures dans les pays qui en ont les moyens, et donc à dépendre du bon vouloir des autres, on court le risque de retarder les actions positives qu'un pays peut plus facilement contrôler et de manquer aussi de crédibilité dans la revendication pour des échanges mondiaux plus équitables.

Un mouvement positif de dénonciation et de revendication

Bien que l'appel des producteurs de coton de l'Afrique, en date du 21 Novembre 2001, soit assez laconique sur les impacts négatifs de la disparition des filières cotonnières, on sait que cette disparition engendrerait des effets négatifs dans de nombreux domaines. Elle appauvrirait les paysans par la résorption d'une des rares cultures de vente⁴. Elle réduirait les activités de production et d'échange dans les zones rurales. Elle anéantirait les contributions fiscales au budget des Etats concernés. Sur le plan environnemental, la tendance à l'extension en surface s'accentuerait à partir d'une déforestation accrue, alors que, sur le plan alimentaire, la sécurité acquise en maintes zones cotonnières⁵ pourrait disparaître. Sur le plan social et démographique, l'exode des ruraux viendrait gonfler encore plus les villes déjà engorgées, avec un risque réel de déplacer les flux démographiques hors des frontières et hors du continent africain.

Il est donc salutaire qu'un mouvement soit engagé pour prôner l'éthique et revendiquer une plus grande équité dans les échanges internationaux, à un moment où le sous-développement perdure et où il est bon de souligner la responsabilité des politiques des pays développés. L'accroissement du fossé entre les pays riches et les pays dits en développement (mais cela fait des décennies qu'on les dit en développement!) n'est pas viable à l'échelle planétaire dans le long terme. Le drame des flux

⁴ Leroy, A. (1993). Place du coton dans le développement d'une économie africaine Le cas de la République Centrafricaine. Thèse pour le Doctorat en Sciences Economiques, Université Paris X. 479 p.

⁵ Raymond, G. and Fok, M., 1994. Relations entre coton et vivriers en Afrique de l'Ouest et du Centre : Le coton affame les populations ? une fausse affirmation. Economies et sociétés Série Développement agro-alimentaire 22, 3-4/1995, pp. 221-234.

migratoires clandestins est là pour nous le rappeler, sans parler de ce que peuvent sous-tendre les événements du 11 septembre.

Il est aussi primordial de dénoncer le leurre de la libéralisation telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, fondée sur une hypothèse fallacieuse des avantages comparatifs considérés comme dons du ciel plutôt que résultats d'une construction par une politique volontariste : cette libéralisation est imposée aux pays pauvres par les pays riches qui s'arrogent le droit de ne pas l'appliquer quand cela les arrange. Ainsi la mondialisation passe avant tout comme un jeu dont les règles sont dictées par ceux qui ont déjà les meilleures cartes en main et qui peuvent en plus se permettre de tricher.

Enfin, plus important et plus novateur à nos yeux, il est sain d'entendre enfin les paysans du Sud clamer à haute voix les bénéfices qu'ils retirent du coton, même s'il faut avoir conscience des limites des impacts positifs du coton. Cela est fondamental car l'opinion, surtout dans les pays du Nord, est encore fortement marquée par la perception de ceux qui se sont arrêtés à la lecture de la Case de l'Oncle Tom. L'on note que dans ce domaine, en particulier en Europe, les individus les plus progressistes par nombre de leurs idées, ne sont pas les moins sujets à ce genre de presbytie.

Frontière ténue entre démarche d'information et perception de manipulation.

L'appel des producteurs de coton est un mouvement positif et un acte citoyen de prendre à témoin afin de faire bouger les politiques et de faire changer les options dominantes. En soulignant le caractère laconique de l'appel sur les impacts des filières cotonnières, nous voulons cependant souligner le danger d'une information incomplète aux conséquences dommageables. L'appel en question, et les actions qu'il a promues, peuvent comporter l'effet pervers de faire percevoir que la résolution de la crise cotonnière actuelle relève seulement du commerce international et qu'il n'y a pas d'amélioration possible à l'intérieur des pays concernés, alors que telle n'est pas l'attitude de ces pays.

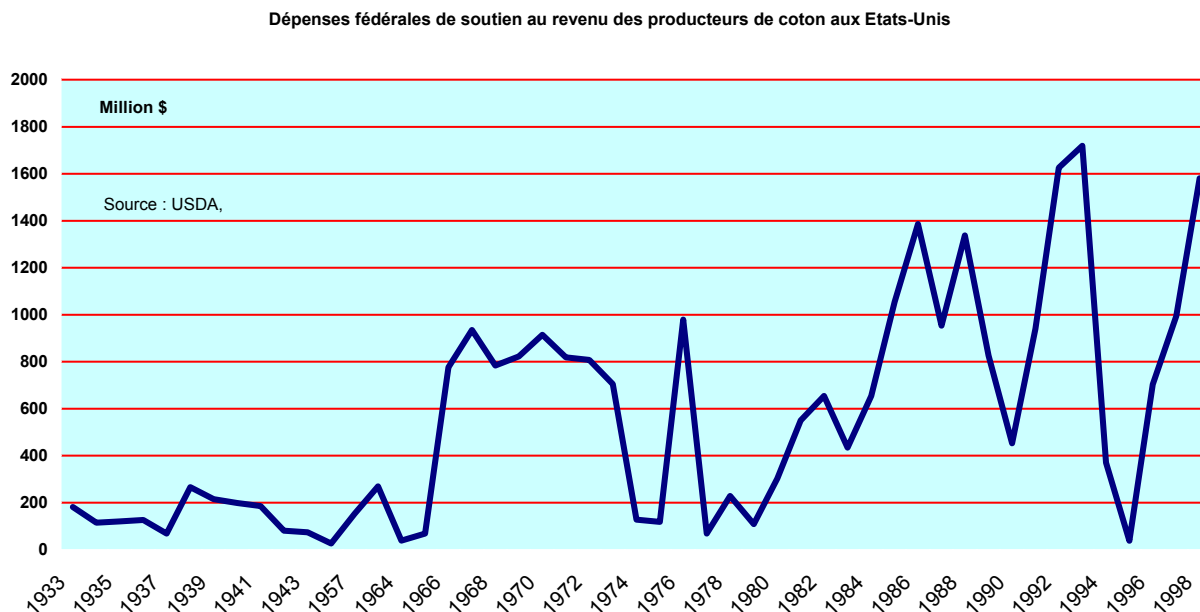
La société civile demande plus d'information pour prendre position, car l'information s'adresse d'abord à ceux qui ne sont pas suffisamment informés. Elle est aussi plus exigeante pour connaître les différentes dimensions des impacts de la production cotonnière, pour cerner, par exemple, les relations entre cette production et le sort des femmes et des enfants, la durabilité dans l'usage des ressources naturelles dans cette production, ou encore le phénomène de différenciation entre les exploitations rurales, relations à rapporter non seulement dans leur état actuel mais aussi dans leur évolution.

Une information crédible doit être aussi complète que possible. Elle ne doit pas viser à indiquer que tout est parfait en taisant les insuffisances. Les appréciations sur un même fait peuvent varier en fonction des inclinations personnelles en terme de modèles de société : un outil d'information plus complet sur les affaires du coton pourrait alors aider à en rendre compte. Un tel outil fait encore défaut : il faudrait que les acteurs du coton en Afrique s'organisent pour contribuer à combler cette lacune.

Une dénonciation pas assurée d'aboutir

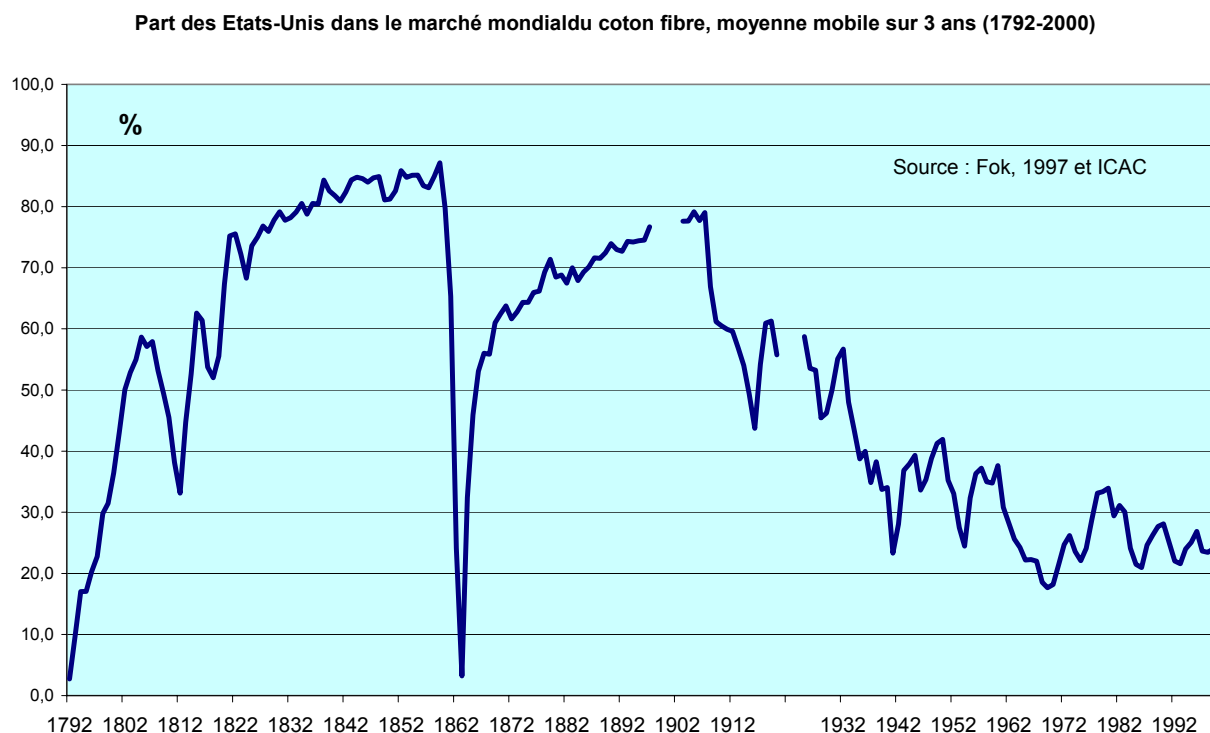
Les politiques de soutien à la production et/ou à l'exportation cotonnière ne datent pas d'hier. Aux Etats-Unis, par exemple, pays où les subventions sont les plus massives, le soutien date de la grande Dépression au début des années 1930 (Graphique 1). Il serait illusoire de croire que la résorption des politiques de soutien à l'échelle mondiale puisse se concrétiser dans le court terme.

Graphique 1 : Dépenses de soutien au revenu des producteurs de coton aux USA, 1933-1998 (10⁶ \$)



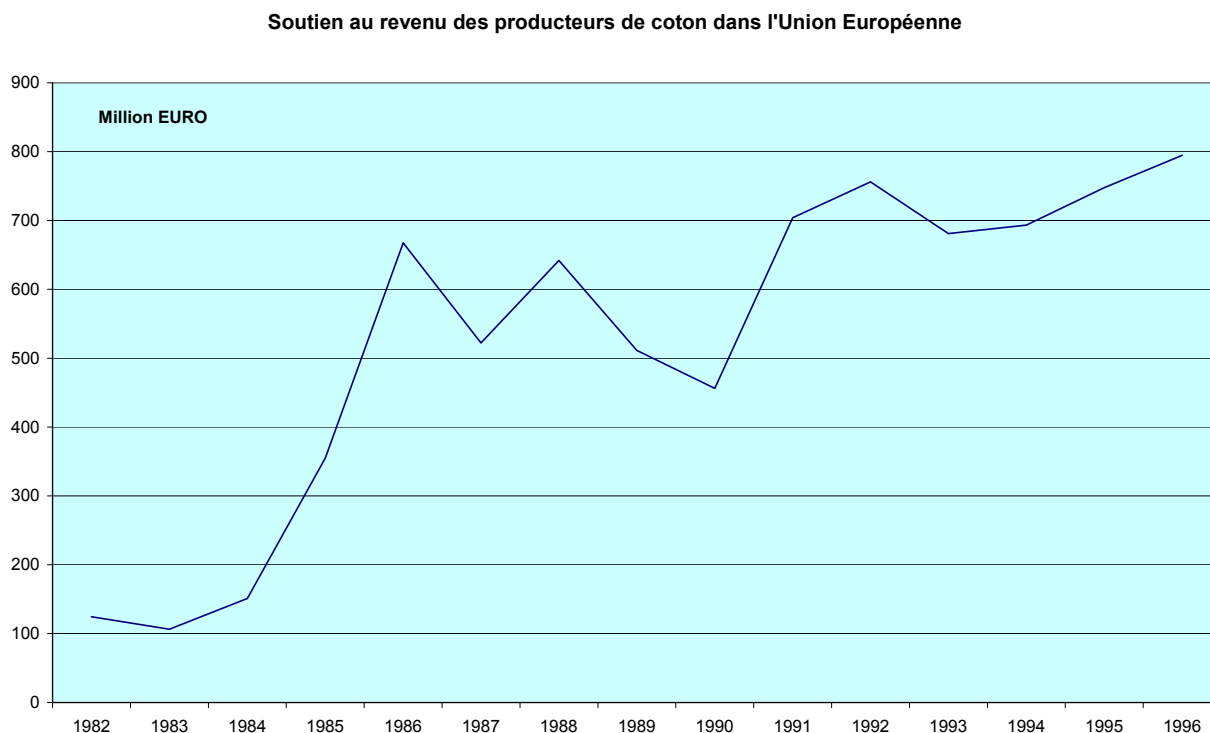
Il faut en particulier s'attendre à une forte réticence de la part des pays qui ont toujours affiché un caractère stratégique à leur production ou exportation cotonnières et qui sont aussi les plus gros pays producteurs (Etats-Unis, Inde, Pakistan, Chine...). Aux Etats-Unis, la préservation de sa part sur le marché à l'exportation du coton fibre est un indicateur stratégique, cela pour des raisons historiques comme le montre l'évolution de cette part sur longue période (Graphique 2).

Graphique 2 : Evolution de la part des Etats-Unis dans le marché mondial de coton, moyenne mobile sur 3 ans, de 1792 à 2000



L'ambiguïté de la position de la France, impliquée dans les filières africaines par Dagrif⁶ interposé et dans l'Union Européenne, n'est pas favorable à une disparition à court terme des subventions⁷ de l'U.E., au seul profit de deux pays (Grèce et Espagne), même si leur montant est plafonné depuis plusieurs années (Graphique 3). Il est manifeste que l'Union Européenne ne dispose pas de propositions concrètes de court terme pour aider les pays africains à moins souffrir de la déloyauté sur le marché mondial : en misant seulement sur des mécanismes à construire dans le long terme, son représentant au récent séminaire au Parlement français ne semble pas prendre la mesure du risque de disparition des filières cotonnières bien avant le fonctionnement des mécanismes nouveaux qu'il souhaite promouvoir.

Graphique 3 : Soutien au revenu des producteurs de coton dans l'Union Européenne



Les subventions n'opposent pas seulement les pays développés aux pays en voie de développement, certains membres de cette catégorie de pays soutiennent aussi de manière substantielle (Inde, Pakistan, et surtout la Chine, si on veut bien admettre avec ce pays qu'il est encore en développement). Ce fait ajoute à la difficulté de disposer d'un front uni pour faire disparaître les subventions.

Sur le plan technique, les formes et modalités de soutien au coton sont devenues très diverses et complexes. Certaines apparaissent en conformité avec celles admises par l'OMC pour soutenir le revenu des agriculteurs avec un effet considéré comme réduit en terme de distorsion sur le marché mondial. Les grandes fluctuations du volume d'aide aux Etats-Unis révèlent des modalités davantage liées au marché qu'il n'est le cas dans l'Union Européenne par exemple. Dénoncer les politiques de soutien sous le vocable générique de subvention n'est pas efficace compte tenu des règles en construction pour régir les échanges mondiaux selon l'OMC. Bien entendu, on peut contester à cette dernière ce rôle de réglementation et donc les règles qu'elle promeut, mais cela

⁶ Développement des Agro-industries du Sud ou ex-CFDT, Compagnie Française des Fibres Textiles, dans laquelle l'état français est actionnaire majoritaire depuis sa création en 1949.

⁷ Subventions d'environ 800 millions €, dont le dixième suffirait pour combler le trou financier dans les filières cotonnières de l'Afrique francophone comme conséquence de la plongée des cours mondiaux.

élargirait encore plus le champ de la revendication et éloignerait d'autant son aboutissement. Si on admet le pragmatisme de ne point s'opposer aux règles de l'OMC, les pays africains auraient intérêt à mieux les connaître, en particulier les aides admises, afin de pouvoir demander à en bénéficier auprès des pays qui les encouragent à se conformer à ces règles.

Néanmoins, même s'il nous paraît irréaliste de voir disparaître à court terme les politiques de soutien, il faut se garder de verser dans un pessimisme excessif en considérant que l'état actuel de subvention durerait à jamais, ou en occultant la possibilité de courage politique pour faire évoluer cet état de manière plus positive pour les pays pauvres. A ce titre, il faut savoir que des initiatives existent déjà. La plus significative, et la plus porteuse à notre sens, correspond à celle du sénateur républicain Dick Lugar des Etats-Unis, fermier en Indiana et donc bénéficiaire lui-même du système de soutien de son pays. Partant du caractère budgétivore et incontrôlé du système actuel de soutien de son pays, ainsi que des distorsions néfastes sur le marché mondial, ce sénateur propose de remplacer toutes les aides par un seul paiement indexé pour aider les fermiers à payer les primes auprès des sociétés d'assurance dont c'est la fonction de garantir contre les risques⁸. Là où le marché de l'assurance est quasi parfait, comme c'est le cas aux Etats-Unis, l'idée est juste, elle souffre malheureusement d'une insuffisance de soutien par manque de courage politique, mais un sursaut est toujours possible sous la pression de la société civile.

L'Afrique doit savoir identifier ces propositions de changement positif et tisser les liens avec leur partisans. Les pays africains pourraient aussi prendre ces propositions à leurs comptes pour envisager de les appliquer à leurs propres cas, certes en tenant compte de l'imperfection du fonctionnement de leurs marchés de l'assurance. Les fonds de stabilisation associés aux diverses filières agricoles d'exportation en Afrique ont été, et sont encore, censés assumer fondamentalement la fonction d'une assurance contre les fluctuations de prix. Les modalités de leur fonctionnement, basées d'une part sur un prélèvement de prime obligatoire et collective et d'autre part sur une gestion pluriannuelle, les ont éloignées du principe d'une assurance contre un risque (ici le risque de fluctuations de prix) dont l'occurrence ou pas doit être prononcée dans l'année, afin de décider si compensation doit être versée ou pas. On peut penser que cet écart au principe est une cause majeure des résultats fréquemment désastreux. obtenus avec les fonds de stabilisation. Evoluer vers une gestion annuelle des dispositifs d'assurance contre les fluctuations de prix internationaux pourrait être une voie à considérer dans l'invention de nouveaux mécanismes de solidarité avec les pays africains, invention qui correspond à un souci fréquemment exprimé aujourd'hui. Le terme de solidarité ne serait néanmoins mérité que si la communauté internationale accepte de participer régulièrement au coût de l'assurance, comme véritable partenaire, au lieu d'intervenir seulement comme « pompier » quand la faillite menace, comme ce fut le cas des crises cotonnières antérieures comme c'est encore le cas aujourd'hui.

Un aboutissement qui ne sera pas suffisant

La mise en œuvre de nouveaux mécanismes de solidarité est urgente, car même si la revendication aboutissait à la suppression universelle des subventions, il serait erroné de croire que les filières cotonnières africaines seraient assurées de prix significativement plus élevés et abritées pour toujours de fluctuations importantes des prix.

La limitation de l'effet favorable de la suppression des subventions relève de deux facteurs. En premier lieu, les rares simulations pour évaluer l'élasticité du prix mondial à une suppression des subventions mondiales indiquent que l'augmentation du prix qui en résulterait devrait être limitée.

⁸ Article dans le New York Times du 21/01/2002 intitulé "The Farm Bill charade" dans lequel le sénateur Dick Lugar préconise le paiement équivalent à 6% des recettes des fermiers pour que ces derniers puissent payer la prime d'assurance qui leur garantirait 80% du revenu moyen mobile sur une période de 5 ans.

En considérant le cas spécifique des subventions américaines, l'augmentation du prix résultant de leur suppression se situe entre 3 et 6 % en fonction des années⁹.

En second lieu, une telle augmentation devrait être seulement de courte durée car la suppression des subventions se traduira fondamentalement par un déplacement partiel de la production des pays qui subventionnent au profit des pays qui ne subventionnent pas, sans jouer sur l'équilibre entre l'offre et la demande globales et qui sont conditionnées par les fondamentaux du marché, parmi lesquels il faut mentionner la perte de part du coton dans le marché des fibres textiles, perte alimentée par la plus grande compétitivité prix des fibres synthétiques et par une absence de promotion de l'image du coton en dehors des Etats-Unis.

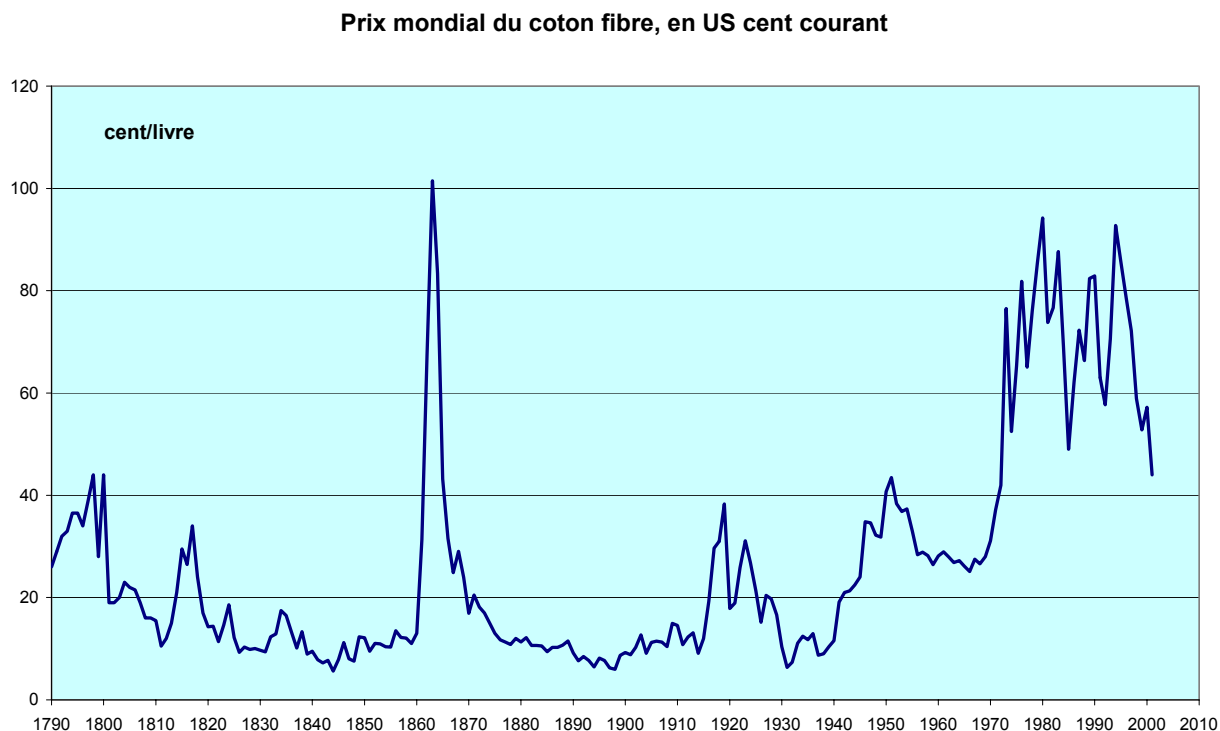
En somme, l'augmentation du prix mondial consécutive à une suppression généralisée des subventions ne serait ni de grande ampleur ni de grande durée.

Il ne faut pas conclure pour autant que la suppression des politiques de subvention par les pays concernés ne sera pas bénéfique pour les producteurs africains. La correction du prix mondial par la suppression des subventions se traduira par une part plus importante des producteurs africains dans la production mondiale, avec un effet revenu positif au prix d'éventuels coûts qu'il faut cerner : coût social (par exemple emploi excessif de la main-d'œuvre familiale au détriment de sa formation) ou coût environnemental (par exemple déforestation accrue pour répondre à l'augmentation de la superficie mise en culture). De même, il faudra vérifier si l'accroissement de l'intérêt économique de la production cotonnière ne va pas induire une sécurité alimentaire moins bien assurée, dans des pays où les marchés des produits vivriers ne sont pas parfaits.

Il est aussi peu probable que le prix mondial ne soit plus soumis à de fluctuations importantes, car les grands facteurs qui influent sur le prix mondial demeurent par leurs effets sur l'offre ou la demande de coton : la compétitivité prix des fibres synthétiques alimentée par la surcapacité de production, la poursuite du processus d'intégration coton-textile dans de grands pays producteurs qui fait modifier la position d'exportateur ou importateur de ces pays, les chocs de croissance économique générale, l'élasticité revenu de la demande en coton... La reconstitution de la série du prix mondial sur une longue période met en évidence que ce prix a fluctué, plus fréquemment et à une amplitude plus grande, au cours des deux dernières décennies (Graphique 4), dépassant même ce qui a été observé lors de la Guerre de Sécession ou lors des deux conflits mondiaux. C'est le signe que le marché est engagé dans un changement structurel non encore stabilisé.

⁹ Valderrama Beccera, C. A., 2000. The World cotton market : prices and distortions. Communication présentée à la 10ème Conférence cotonnière australienne, , Brisbane, Australie, le 17/08/2000.

Graphique 4 : prix mondial en US dollar courant (cent/livre), 1790 à 2001



La correction de la situation anormale des subventions, telle qu'elle est demandée par les producteurs africains, ne suffira pas à protéger contre l'occurrence de crises nouvelles sur le marché du coton. Des actions sont nécessaires pour réduire la portée de leurs impacts négatifs. Il y a déjà une prise de conscience des acteurs des filières cotonnières africaines sur la nécessité de ces actions¹⁰, mais il paraît pertinent de mieux les identifier et préciser.

Viser un gain de productivité et de compétitivité au champ et en aval

La meilleure façon de résister à une nouvelle baisse drastique du prix mondial est de gagner en productivité et en compétitivité.

Au niveau des producteurs, cela devrait se traduire par une augmentation du rendement à coût de production égal ou réduit, à partir d'une utilisation responsable des intrants (pas n'importe quoi ni n'importe comment) et à risque financier acceptable. La recherche est ainsi interpellée pour concevoir des itinéraires techniques plus adaptés alors que la formation et l'information sont sollicitées pour une adoption appropriée par les paysans.

La tendance de réduction dans l'utilisation des intrants et dans l'équipement de production est cependant négative dans la plupart des pays, contribuant ainsi en partie à la stagnation voire à la baisse du rendement observée ces dernières années. Il serait illusoire de tabler sur une inversion de cette tendance sans action de soutien. Depuis deux ans, on entend revendiquer un retour à la subvention à l'intensification mais souvent de manière pas encore très explicite : la subvention reste à ce point une notion taboue après ces années d'imposition de la pensée libérale que des

¹⁰ On peut signaler à ce propos diverses actions collectives dans les pays cotonniers de l'Afrique francophone, dont celle du récent atelier sur la libéralisation de la filière en Côte d'Ivoire du 20 au 26 janvier 2002. Au Bénin, l'Association Interprofessionnelle du coton s'est aussi mobilisée pour imaginer des solutions de sortie de crise.

responsables africains hésitent encore à l'évoquer clairement. Même des experts occidentaux ont tendance à s'autocensurer en abordant ce problème. En effet, la notion de subvention est tellement connotée par l'emploi de financement public et par le risque de "fuite" ou de gaspillage que la plupart des experts n'osent imaginer des modalités alternatives¹¹ à partir des propres fonds de la filière cotonnière pour réduire le coût d'utilisation des intrants.

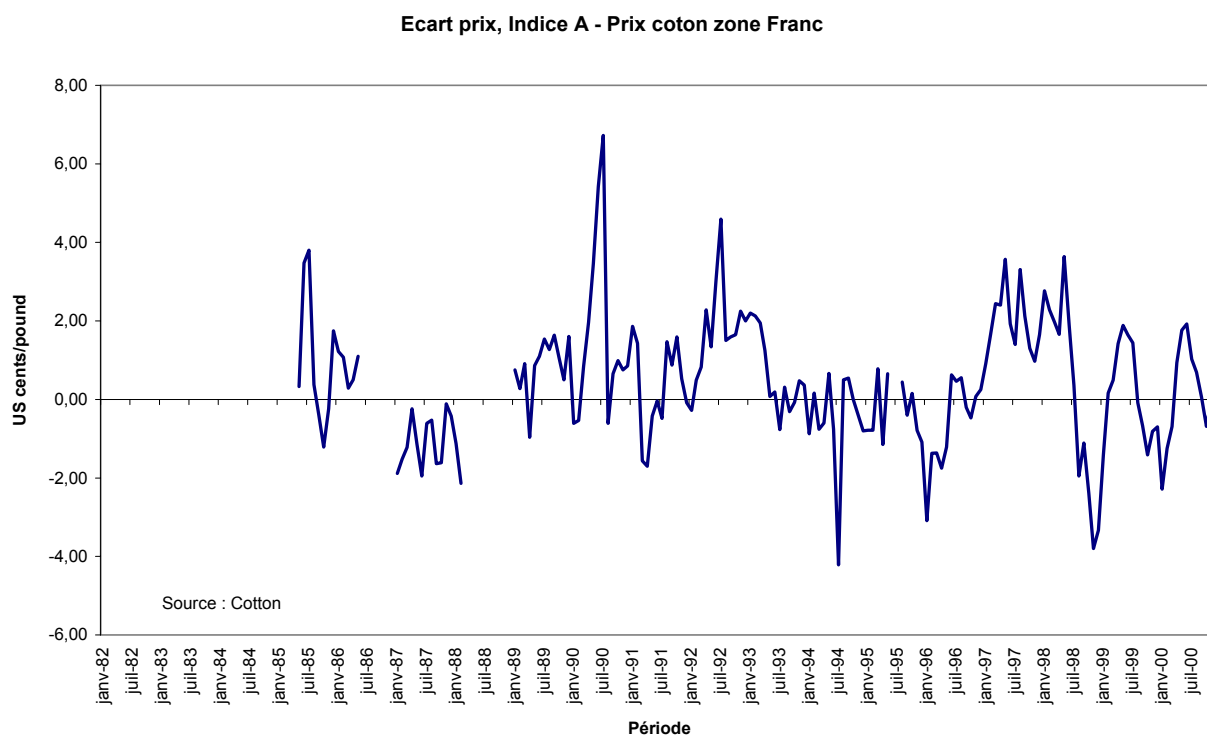
Au delà du champ, les gains de productivité sont possibles. La réduction des charges de structure est déjà engagée et elle a même sans doute atteint ses limites dans certains pays. L'efficacité de l'encadrement des paysans par l'approche conventionnelle pourrait être améliorée en la complétant par le recours aux outils de communication de masse, en particulier pour pallier le mauvais état du réseau de pistes et de routes en saison des pluies qui empêchent/réduisent les contacts entre les paysans et leurs conseillers techniques. Très peu de pays recourent à des programmes de radio diffusion à l'endroit des zones cotonnières pour favoriser les échanges entre les acteurs. Même avec de tels outils de communication de masse, il reste justifié de continuer voire renforcer l'amélioration du réseau de pistes et de routes afin de réduire les coûts de transaction entre les paysans et les divers opérateurs économiques. Dans ce domaine de réduction, le passage au paiement des paysans par chèque bancaire serait certainement profitable, en plus d'autres avantages. Il serait regrettable de balayer cette idée d'un revers de main en évoquant son irréalisme dans les pays de l'Afrique de l'ouest et du centre, il faudrait plutôt méditer sur l'exemple du Zimbabwe qui a réussi à le mettre en œuvre.

Enfin, il est bien connu que les produits de qualité souffrent moins d'un marché déprimé et cela est particulièrement bien observé dans le cas du coton. Tous les acteurs des pays cotonniers de l'Afrique francophone se targuent de produire un coton de qualité. Il est cependant étonnant que tous se satisfont d'une absence d'indicateurs pour juger du degré d'avancement dans le domaine de la qualité, afin d'en évaluer les marges de progrès et de cerner la prime accordée par le marché à la qualité produite. Pis encore, le seul indicateur disponible tendrait plutôt à faire penser que le coton de l'Afrique francophone souffrirait d'une décote : le prix moyen de ce coton est devenu inférieur à l'indice A¹² du Cotton Outlook de Liverpool depuis ces dernières années (Graphique 5), à l'opposé du coton du Zimbabwe universellement reconnu pour sa qualité. Ce différentiel ne traduit peut être pas bien la reconnaissance de la qualité du coton de l'Afrique francophone, mais en absence d'information sur d'autres indicateurs possibles, c'est ce différentiel qui va servir de base d'appréciation pour tout client potentiel de ce coton. Il y a certainement des marges de progrès pour que les pays de l'Afrique francophone gagnent en qualité et en rémunération par le marché, mais il faut d'abord combler le manque de connaissance partagée sur la valorisation de la qualité actuelle. Il faut en même temps s'engager dans une démarche active pour faire valoir l'image du coton produit, car la qualité perçue par les clients ne repose pas seulement sur les caractéristiques intrinsèques de la fibre. Une information plus complète sur les conditions de production et sur les impacts, comme soulignée auparavant, devrait alimenter favorablement cette image.

¹¹ L'une des rares tentatives à consisté à associer, dans le mécanisme de fixation et de paiement du prix d'achat du coton graine aux producteurs, un processus d'alimentation d'un fonds de promotion de l'utilisation des intrants, avec un effet multiplicateur à travers une amélioration du rendement (Fok, A. C. M. and Raymond, G., 1995. Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali. in Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation, ed. S. Calabre, Ministère de la Coopération, Economica, Paris. pp. 203-214).

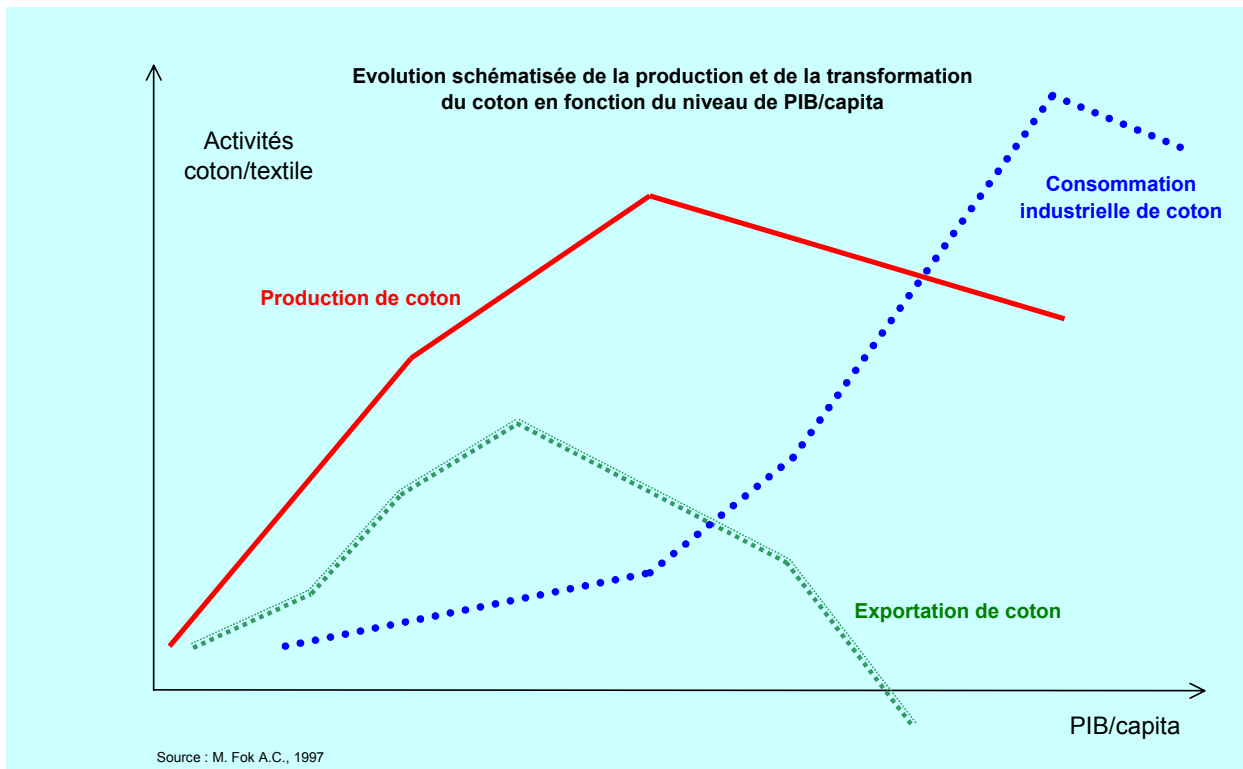
¹² L'indice A de la société Cotton Outlook de Liverpool correspond à un coton de type Middling de longueur 1" 3/32. Il est établi à partir d'un "panier" de ce coton de treize origines différentes duquel on fait la moyenne pour les 5 origines aux prix les plus bas. Le coton origine Afrique zone Franc est entré dans le composition de cette moyenne depuis plusieurs années, il figure donc parmi les 5 origines les moins cotés, et il tendrait même à être le moins coté de ces 5.

Graphique 5 : Différentiel de prix du coton origine Afrique zone Franc et Indice A



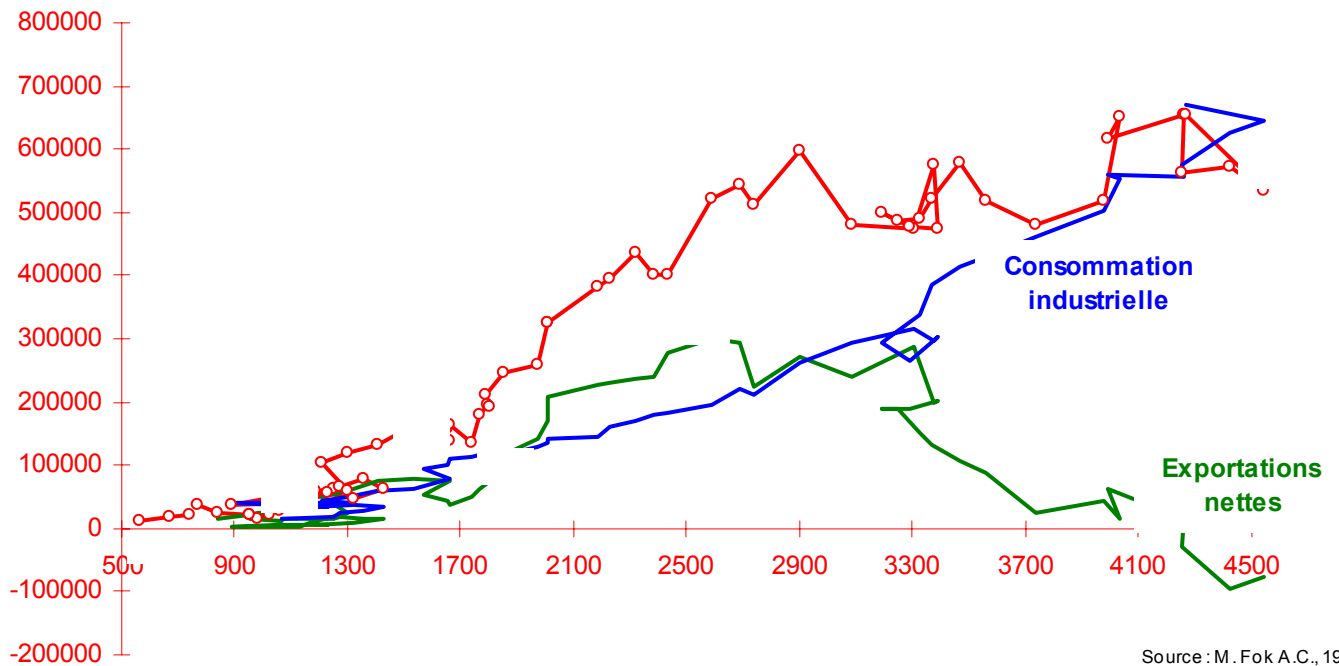
Par ailleurs, on peut regretter le faible développement de l'industrie textile dans les pays producteurs de coton en Afrique francophone. La création de valeur ajoutée locale en est ainsi réduite alors que ces pays restent démesurément dépendants du marché mondial. Ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais avec une conviction insuffisante sans une réelle stratégie pour protéger une industrie naissante, à l'opposé de tous les pays qui ont pu devenir de grands pays textiles, dès le XIX^{ème} siècle ou encore aujourd'hui¹³. Dans beaucoup de pays, il est vérifié le mécanisme par lequel la croissance économique initiée par la production et l'exportation de coton fibre a pu se poursuivre et prendre une plus grande ampleur grâce à la transformation textile, conformément à la théorie standard du commerce et du développement (Graphique 6) et qu'on retrouve parfaitement dans le cas de la Turquie (Graphique 7).

¹³ Fok, A. C. M. (1997). Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique. Une histoire économique du coton/Textile dans le monde. Doctorat en Economie, Univ. Montpellier I, Montpellier, France. 827 p.



Graphique 6 : Schéma du phénomène de relais entre production/exportation de coton et transformation textile dans la contribution à la croissance du PIB/capita

Graphique 7 : Production, exportation, transformation textile du coton fibre et PIB/capita en Turquie



Avoir le courage de cesser la définition politique de prix

La précédente crise cotonnière de 1985/86 a conduit à la mise en place, essentiellement sur initiative de la France, mais aussi soutenue par la Banque mondiale et d'autres pays du Nord (dont les Pays Bas), d'un mécanisme de prix minimum et de paiement en deux temps, complété par l'alimentation d'un fonds de stabilisation spécifique au coton. Par ce mécanisme effectivement appliqué depuis la fin des années 1980, un prix plancher garanti est annoncé précocement, il est payé à la commercialisation du coton graine, auquel s'ajoute un paiement supplémentaire (appelée souvent ristourne), versé avec un an de décalage, si les prix réalisés à l'exportation de la fibre le permet, c'est-à-dire lorsqu'ils sont supérieurs à un prix de revient indicatif. Dans l'application de ce mécanisme, une règle de base pour la viabilité financière des filières cotonnières, règle insuffisamment rappelée sans doute, est le principe de prudence dans la fixation du prix plancher. Bien que ce mécanisme reste en vigueur, on peut considérer qu'il est dévoyé depuis quelques années dans la plupart des pays concernés. Ce dévoiement est la conséquence de la stratégie des organisations paysannes de maximisation du prix plancher, selon l'adage « un tiens vaut mieux que deux tu auras ». Un tel comportement est sans doute le résultat d'une information insuffisante des organisations paysannes sur la philosophie et les principes du mécanisme de prix. C'est aussi la conséquence d'un manque de courage politique dans ces pays pour faire respecter ces principes.

Si on admet que le prix mondial va rester fluctuant, de manière difficilement prévisible et parfois à grande amplitude, il faut un mécanisme de prix qui satisfasse la demande des paysans pour un prix garanti et annoncé à l'avance et qui autorise un ajustement du prix définitif en fonction de la situation du marché mondial. Le mécanisme évoqué plus haut répond à ces exigences. Il est même améliorable pour promouvoir l'intensification à moindre risque financier pour les paysans. A défaut d'un autre mécanisme plus performant, il faudrait avoir le courage de réaffirmer l'attachement au mécanisme actuel et de prendre les dispositions pour éviter qu'il soit de nouveau dévoyé.

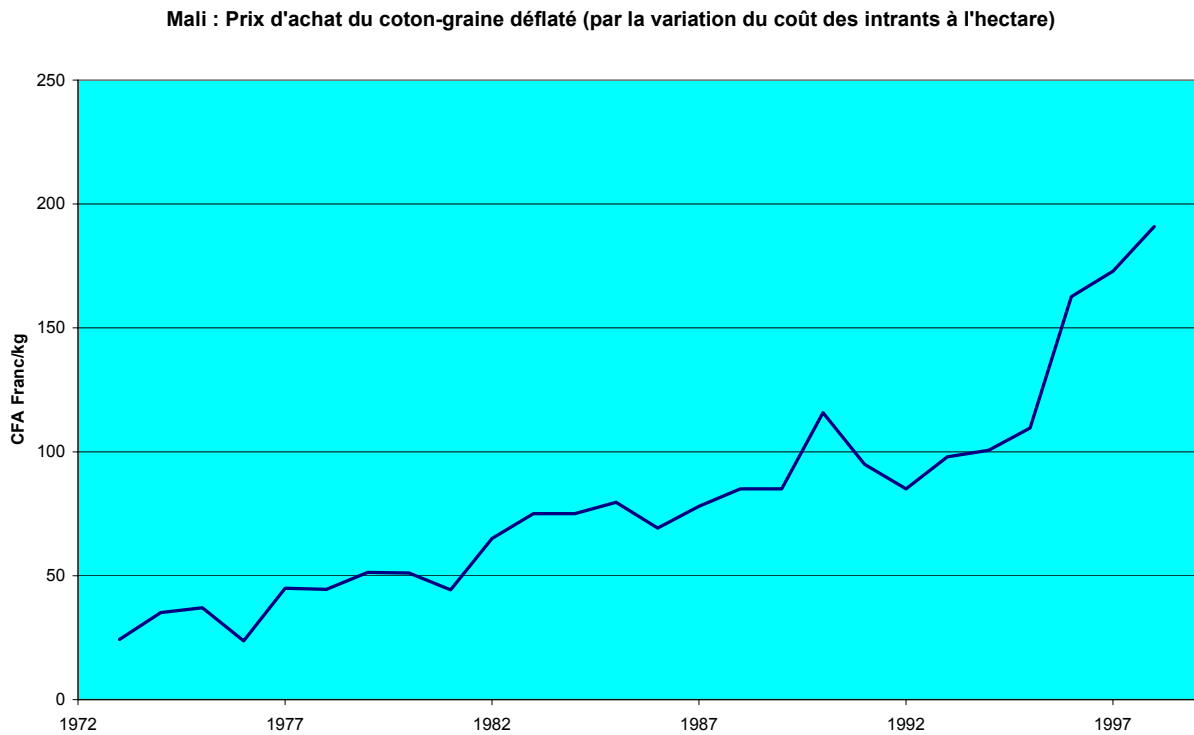
C'est un autre niveau de courage qu'il faudrait pour parvenir à une réelle démarche de prudence dans la définition du niveau de prix plancher. Le mouvement de boycott¹⁴ du semis du coton que le Mali a connu en juin 2000, lors de la fixation du prix d'achat du coton grain, est parfois interprété comme le signe que les paysans refusent de produire du coton tant que le prix est en-deçà de 160 FCFA/kg. Une telle perception correspond à considérer qu'il y a peu de marge de manœuvre dans la fixation du prix plancher et donc dans l'adaptation aux fluctuations du prix mondial. Cette interprétation du mouvement malien de juin 2000 est cependant erronée. Elle occulte que beaucoup de facteurs politiques, au niveau du syndicat paysan concerné (Sycov) et au niveau national, ont été à l'origine du boycott. Plus fondamentalement, cette interprétation, défendue par certains observateurs extérieurs, ignore que le mouvement de boycott fut très diversement suivi¹⁵, révélant ainsi une divergence de visions entre les paysans qu'on trouve souvent commode de ne point évoquer. Plus fondamentalement, considérer que les paysans répondent à un niveau de prix et non à un niveau de revenu est à notre sens une erreur car cela suppose implicitement que rien ne peut être fait pour augmenter le rendement et/ou réduire les coûts de production ou que ces actions n'ont pas d'effet sur le revenu. La poursuite de l'adhésion au coton dépend fondamentalement de la productivité (du travail) relative de cette culture comparativement aux autres spéculations, c'est cette productivité qu'il faut considérer de manière comparative pour décider d'un prix plancher acceptable. A une période où tout est soupçonné d'être des tentatives pour ajuster sur le dos des paysans, il faudrait en effet du courage pour revenir à des décisions économiques plus saines. Il est alors utile de rappeler que les évolutions de prix d'achat du coton graine, en absolu ou relativement au maïs (Graphique 8 et 9), et de valeur ajoutée pour les paysans (Graphique 10) n'ont pas été si

¹⁴ Ce mouvement de boycott a eu pour conséquence de faire chuter la production de moitié, d'un niveau de 500000 tonnes à 250000 tonnes de coton graine. (j'ai chiffres plus exacts)

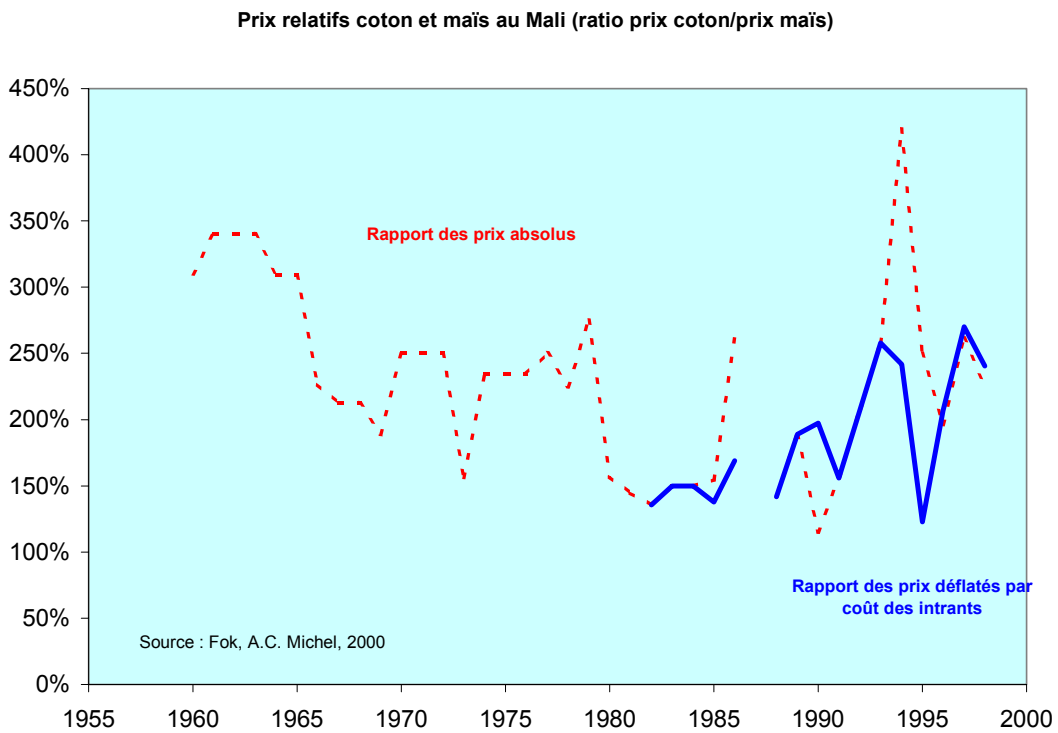
¹⁵ Le boycott a été bien suivi dans les zones de Bougouni et de Sikasso, mais pas dans celles de Koutiala et de Fana où le mouvement paysan avait pourtant été le plus actif en 1991 et avait conduit à la création du Sycov (Syndicat des Producteurs de coton et de vivriers).

défavorables, autrement, on n'aurait jamais assisté à la forte progression de cette production dans la plupart des pays de l'Afrique Zone Franc.

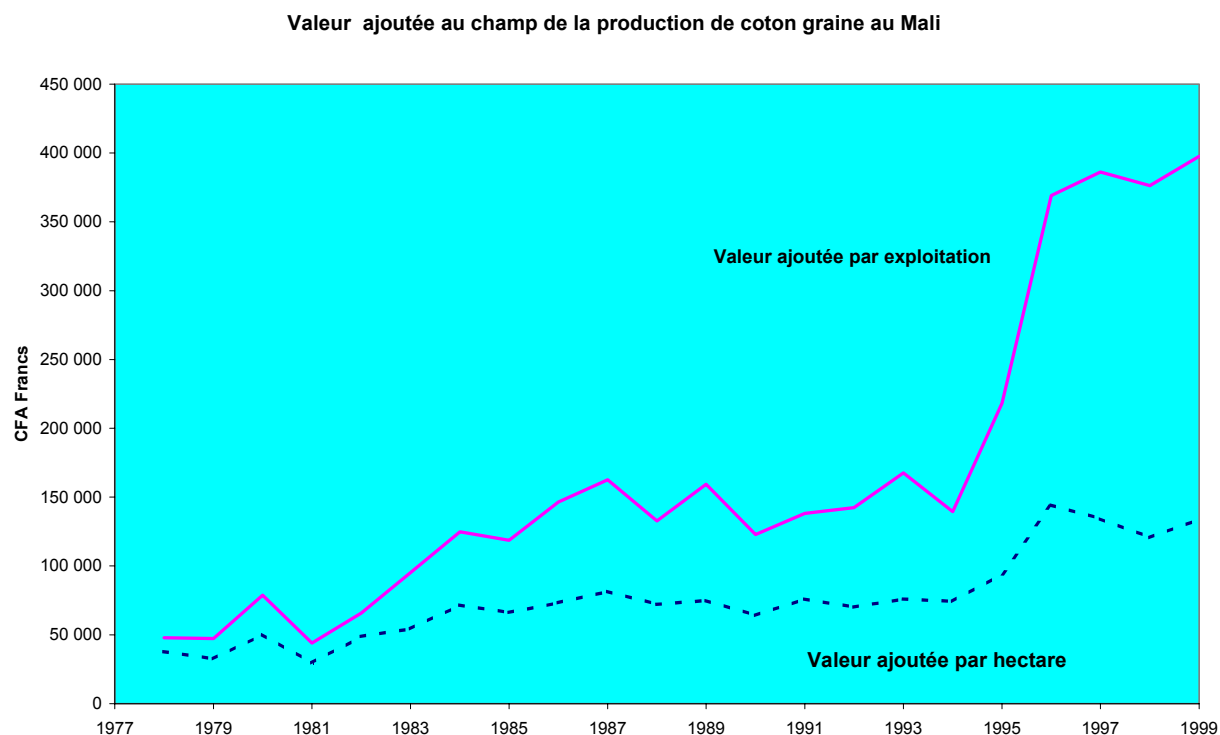
Graphique 8: Evolution du prix d'achat du coton-graine au Mali



Graphique 9 : Rapport des prix d'achat du coton et du maïs au Mali (ratio des prix absolus ou déflatés par le coût des intrants)



Graphique 10 : Evolution de la valeur ajoutée dans la production de coton-graine au Mali



Rien ne se fera tout seul

Il y a de réelles perspectives de gain de productivité et de compétitivité pour se préparer à faire face à des crises nouvelles du marché mondial du coton. Ces perspectives ne se concrétiseront que par une démarche active. Elles supposeront des changements de principes, des changements de modalités et des changements d'organisation dans les relations entre les acteurs associés dans les filières cotonnières. Ces changements induiront des coûts. Ils se heurteront à des réticences découlant de la perception d'intérêts divergents par les acteurs. Ils deviendront réalité seulement si les objectifs sont partagés à l'issue d'un processus de véritable concertation avec la facilitation nécessaire. Cette concertation ne sera efficace que si la confiance est établie ou ré-établie de manière durable entre les acteurs. Mais la confiance mutuelle ne dure que si elle est contrôlable à partir d'une information, organisée et partagée, d'éléments pertinents à l'endroit de tous les acteurs associés. La mise en œuvre d'un tel système requiert un changement de mentalité fondé sur le fait que l'information n'appartient pas seulement à celui qui l'a collecté mais à tous les acteurs associés pour qui cette information est jugée utile pour leur engagement mutuel.

Pour autant, il serait économiquement inefficace de passer à l'extrémité d'une transparence totale et d'y baser certains mécanismes de prix. Aujourd'hui, dans la plupart des pays de l'Afrique francophone, le mécanisme de prix s'appuie sur le principe d'identification ou de communication des coûts à la transformation et à l'exportation du coton afin de déduire le bénéfice de la filière qui est ensuite réparti entre les acteurs, y compris ceux qui n'ont pas de prise sur ces coûts. Au-delà de l'inefficacité dans l'identification des coûts, le système actuel est aussi préjudiciable en décourageant certains acteurs à consentir les efforts nécessaires de productivité dont le résultat devra être partagé avec d'autres. L'exemple traité est une illustration de la nécessité de compromis entre action collective pour renforcer la coopération et respect des initiatives propres à chaque acteur.

Ne pas se tromper de défi

Il faut dénoncer l'iniquité du fonctionnement dans les échanges internationaux, c'est effectivement fondamental pour éviter que le coton ne devienne une matière première produite de plus en plus par les pays riches. Il faut cependant se garder de l'illusion d'un aboutissement à court terme de cette dénonciation. Il faut aussi se garder de croire que la fin des distorsions dans les échanges internationaux se traduira par une hausse substantielle et durable du prix mondial et qu'elle prémunira à jamais des crises du marché de l'ampleur connue aujourd'hui.

La capacité de résistance aux crises futures résultera essentiellement des actions que chaque pays pourra mener sans attendre le bon vouloir des pays qui subventionnent. Il ne faudrait pas que la campagne actuelle pour revendiquer des échanges plus équitables mette en veilleuse les efforts que chaque pays doit consentir pour gagner en productivité et en compétitivité. Il faudrait donc revendiquer les appuis nécessaires pour réaliser ces efforts dans la durée. Au-delà de ces efforts nationaux, les pays africains doivent s'associer pour une promotion de l'image du coton et participer à freiner la perte de part dans le marché des fibres textiles.

En cette période d'émergence de nouvelles fibres artificielles aux fonctionnalités nouvelles et adaptées aux modes de vie d'aujourd'hui, mais dont le coût limite leur clientèle aux consommateurs aisés, il y a un enjeu à éviter que le coton apparaisse de plus en plus comme la fibre textile portée par les pauvres et produite par les pays riches.